gations de la *Libre Parole* s'est empressé de se débarrasser de cet auxiliaire compromettant; mais, la compensation qu'il a cru devoir lui donner en le nommant directeur du service pénitentiaire pourrait entraîner de sérieuses conséquences.

Par suite de ses nouvelles fonctions, M. Soinoury est en effet investi d'un pouvoir presque discrétionnaire sur les détenus et il y a lieu de se demander s'il n'en abusera pas pour se venger sur M. Cottu de la résistance de sa femme, en faisant peser sur lui, dès qu'il se sera de nouveau constitué prisonnier, des rigueurs plus dures que ne le comporte le réglement.

Paris, 11 mars. — Il est bien exact que Golliard a appartenu à la sûreté. Il fut chargé de suivre le secrétaire de M. Cottu lorsqu'il se rendit à Lyon, au-devant de M. Cottu, revenant de Vienne par Genève, pour se constituer prisonnier.

LES RÉVÉLATIONS DE Mme COTTU

ET LA CHAMBRE

Paris, 11 mars. — La Chambre est très vivement émotionnée par ce qu'on apprend de la déposition extrêmement importante et extrêmement grave de Mme Cottu. Il semble en résulter par les révélations faites par un journal du matin sur le chantage policier dont Mme Cottu a été victime et qui a valu à son auteur le poste de directeur des prisons, qu'ils sont au-dessous de la vérité. C'est bien un chantage gouvernemental nettement caractérisé.

Voilà qui change la physionomie de tout le débat, dit un député et qui le porte sur un tout autre terrain.

Un de ses collègues nous fait observer que bon gré malgré le procès se transporte sur le terrain politique.

Il nous revient, d'autre part, que lundi peut-être, ou mardi, cette déposition soulèverait un incident à la Chambre. M. Marius Martin avait, nous l'avons dit, l'intention d'interpeller le Garde des Sceaux et le ministre de l'intérieur sur les tentatives dont Mme Cottu fut la victime de la part de M. Soinoury, qui voulait lui arracher des accusations contre les membres de la droite.

M. Marius Martin, attendit pour donner suite à son projet, de plus amples renseignements.

L'audience d'aujourd'hui les lui fournissant, il reprendra son interpellation.

Il importe de remarquer, comme nous le disait un député de droite, que le gouvernement a aggravé son cas, en récompensant M. Soinoury.

Paris, 11 mars. — Il se confirme que le gouvernement sera interpellé sur la déposition de Mme Cottu.

Nous croyons savoir qu'à droite on s'est occupé de désigner quelqu'un au cas où M. Marius Martin renoncerait à la parole. Ce serait M. Thellier de Poucheville ou M. le Provost de Launay.

Les députés se montrent consternés ou sévères pour l'attitude du gouvernement en cette occasion. On juge que M. Bourgeois et le ministère pourraient bien sombrer sur cet écueil. M. Ribot et ses collaborateurs, à l'heure qu'il est ont lassé tout le monde.

Les papiers de M. Guillot

Paris, 11 mars. — On parle d'un incident relatif aux papiers de M. Guillot, ancien député de l'Isère, l'ami décédé de Cornélius Herz. Il serait question d'en opérer la saisie à son domicile ou d'ailleurs; ils sont paraît-il, sous scellés depuis le décès.

DÉMISSION DE M. BOURGEOIS

MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, 11 mars. — M. Ribot, président du Conseil vient de recevoir de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, la lettre suivante :

« Monsieur le président du Conseil,

« En présence de la déposition faite aujourd'hui aux assises par M. Soinoury, déposition qui ne dégage pas, comme je le jugeai indispensable, le garde des sceaux, et qui n'établit pas, conformément à la vérité, que je n'ai jamais, ni directement ni indirectement, permis à qui que ce soit de faire, relativement au procès de Panama, aucune démarche auprès de Mme Cottu, je considère comme nécessaire de reprendre ma liberté.

« Je ne veux pas que le soupçon puisse subsister un seul jour sur un acte qui serait contraire à mon honneur; et pour détruire ce soupçon par tous les moyens que je croirais, arrêté par mon devoir de membre du gouvernement, je vous prie de bien vouloir, en conséquence, transmettre ma démission à M. le président de la République.

« Veuillez agréer, Monsieur les président du Conseil, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« LÉON BOURGEOIS. »

La situation

Paris, 11 mars. — On parle de la révocation de M. Soinoury, ce qui n'est pas fait pour étonner.

Les journaux de demain matin sont unanimes à établir l'entière responsabilité du gouvernement en bloc, mais surtout de M. Bourgeois.

Les organes de gauche comme ceux de droite prévoient de sérieuses complications. Un certain nombre de journaux de gauche n'hésitent pas à pronostiquer une crise présidentielle.

A dix heures et demie du soir, le président du Conseil conférait encore à l'Elysée avec M. Carnot.

On sait que M. Pilet-Desjardins, président de la Cour d'assises est atteint de la goutte. D'après les derniers bruits, on prévoit qu'il pourrait bien se produire d'ici à lundi dans l'état de ce magistrat une aggravation dont M. Ribot ne s'affligerait certainement pas outre mesure et qui permettrait l'ajournement des débats et d'un procès de plus en plus périlleux pour le gouvernement.

On le voit, les événements se précipitent. Le désaccord Bourgeois-Ribot, que nous indiquions ces jours derniers éclate à propos du scandale effroyable dans lequel ils ont été complices.

La teneur de la lettre de démission de M. Bourgeois, avec une forme banale qui convient si bien à M. Floquet, laisse percer des menaces à l'égard de M. Ribot; il faut maintenant s'attendre à tout.

Les conciliabules ministériels ont duré toute la soirée. On parle d'un Conseil extraordinaire pour demain à l'Elysée.

La démission du Garde des Sceaux est irrévocable; la question de sa succession, malgré l'entêtement bien connu de M. Ribot, peut entraîner des difficultés telles que la dislocation ministérielle s'ensuive, avant même l'interpellation de lundi à la Chambre.

Et alors, l'horizon deviendrait plus noir encore après les divulgations d'hier, sur le rôle de M. Carnot.

Interpellation retardée

Paris, 11 mars. — M. Antide Boyer se proposait d'interpeller le gouvernement sur la publication du carnet d'Arton. Après s'être mis d'accord avec M. Bourgeois, il a décidé d'attendre la fin du procès pendant.

Les dépêches soustraites

Paris, 11 mars. — Grâce à sa question, M. de Lamarzelle a forcé le gouvernement à sortir les documents qu'il tenait obstinement cachés.

Me Barboux, au Palais, a été immédiatement avisé de la réponse de M. Ribot. On s'attend à un incident à ce sujet.

Situation météorologique. — Roubaix, 11 mars. — Hauteur barométrique 778. Température : A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 11 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 10 degrés au-dessus de zéro

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 11 mars. — Voici la note communiquée à la presse par le bureau de la Commission :

« M. Clauzel de Coussergues donne lecture d'une lettre de M. Brisson, qui donne à la Commission sa démission de rapporteur. Cette lettre est du 6 mars. M. Brisson a confirmé sa démission par une lettre adressée ce matin à M. Clauzel de Coussergues.

« Le projet de rapport rédigé par M. Brisson a déjà 200 pages manuscrites.

» M. Matet demande que la Commission n'accepte pas la proposition de M. Brisson.

» La proposition de M. Matet est adoptée à l'unanimité. »

Paris, 11 mars. — M. Antide Boyer, dont le nom figure sur le carnet d'Arton, demande à être entendu.

M. Labussière, qui est dans le même cas, offre, pour prouver qu'il est au-dessus de tout soupçon, communication de tous ses livres et justification de sa modeste fortune (sic).

Le cas d'Arton

M. Barthou demande qu'on fasse une nouvelle démarche près du gouvernement pour savoir ce qu'il a fait en vue de l'arrestation d'Arton.

M. de Villebois-Mareuil a fait une démarche près du gouvernement il y a plusieurs semaines. On n'a pas répondu.

Il faut savoir quelle attitude le Cabinet entend prendre vis-à-vis de la Commission.

La proposition de M. Labussière

La Commission examine l'offre de M. Labussière de faire une enquête sur sa fortune. Malgré son insistance elle adopte à l'unanimité une motion de M. Jolibois, rejetant cette offre. M. Labussière étant au-dessus de tout soupçon par son passé et l'honnêteté de sa vie entière.

Le gouvernement appelé

On décide de convoquer le président du conseil et le garde des sceaux. Il est entendu qu'il s'agira d'avoir des explications sur les communications de pièces, l'arrestation d'Arton, la question Cornélius Herz et la question Cottu. Le garde des sceaux en sera prévenu.

La Commission refuse à la Commission chargée de l'examen de la proposition Boissy d'Anglas, sur la presse, la communication du rapport Flory, qu'elle avait demandée.

Le rapport de M. Bory

M. Bory donne lecture de son rapport sur la publicité du Panama. Il ne contient aucun nom.

Chambre des Députés

Séance du samedi 11 mars 1893

Présidence de M. CASIMIR PÉRIER, président

La séance est ouverte à trois heures.

La Chambre est extrêmement bruyante. On adopte l'ouverture au ministère du commerce d'un crédit supplémentaire de 1,238,000 fr. au titre de la caisse d'épargne exercice 1892. L'interpellation de M. Turrel sur le régime économique est renvoyée à mardi.

LA RÉFORME DES BOISSONS

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Chiché une demande d'interpellation à M. le ministre des finances sur les motifs qui lui ont fait accepter la disjonction de la Commission des finances du Sénat de la réforme des boissons du projet budgétaire.

M. TIRARD. — Il ne s'agit pas de discuter les droits du Sénat ou du gouvernement. L'interpellation ne peut porter que sur ce que j'ai dit à la Commission des finances et à la tribune du Sénat. Je demande le renvoi de l'interpellation à mardi.

Par 285 voix contre 216, la Chambre décide de renvoyer l'interpellation à mardi.

QUESTION DE M. DE LAMARZELLE

Les dépêches de M. C. Herz

M. DE LAMARZELLE (Mouvement général d'attention). — La question que je pose est motivée par un incident d'audience devant la cour d'assises de la Seine. Il s'agit de dépêches menaçantes, datées de Francfort, envoyées par C. Herz à M. Fontane. M. de Lesseps dit que depuis trois mois, il a vainement demandé ces dépêches, elles ont pourtant une importance considérable au point de vue de la connaissance de la vérité que la Chambre réclame.

Il y a un homme qui était un inconnu pour le public et qui, cependant, avait une telle puissance que dans ses intérêts personnels il a pu mettre en mouvement jusqu'à M. le président du conseil. Pourquoi? il faut que le peuple en sache la raison. (Applaudissements à droite.)

On a laissé C. Herz s'échapper; il est en Angleterre.

Il y a un autre homme qui, dans tous les questions, M. Monchicourt, et il est malade. (Rumeurs au centre.)

Pour avoir la vérité, il nous faut ces dépêches qui ont assailli les hommes politiques. Nous connaîtrons ces menaces; il est impossible de nier l'existence de ces dépêches; M. de Lesseps l'a affirmé. (Toute la gauche proteste avec la dernière violence.)

Ce n'est pas nous qui voulons lui dresser des statues en 1896. (Violentes rumeurs à gauche.)

Ces faits n'ont pas été contestés par le représentant du gouvernement, l'avocat général qui défendait le gouvernement. Le lendemain, M. Floquet a fait comprendre que ces dépêches existaient.

M. LETELLIER (interrompant) parle de sa conscience.

Je m'adresse à M. le président du conseil, et je lui demande s'il va m'opposer une fin de non recevoir.

Il y a des exemples, notamment l'affaire Roustan-Rochefort, dans lesquels les témoins étaient délivrés du secret professionnel.

Il y a un intérêt supérieur; il faut savoir comment un aventurier a pu menacer ainsi la France. (Applaudissements à droite.)

Le pays, avec nous, demande la lumière. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche et interruptions.)

M. RIVET et plusieurs de ses collègues. — Alons donc!

M. DE LAMARZELLE. — Ces dépêches existent-elles? Si oui, pourquoi ne les a-t-on pas remises au dossier? Si non, qu'on fasse citer devant la cour d'assises les hommes qui déclarent les avoir connues et qu'ils en disent ce qu'ils savent. (Applaudissements à droite).

RÉPONSE DE M. RIBOT

M. RIBOT, président du conseil. — Dès que j'ai eu connaissance de l'incident, j'ai pris des renseignements.

Le 1er décembre, le juge d'instruction a ordonné la saisie des dépêches de C. Herz-Reinach-Fontane-Cottu-Lévy-Crémieux-Arton.

M. Ribot dit ensuite qu'il a donné l'ordre de rechercher les dépêches et qu'il ne s'oppose pas à ce que le directeur des télégraphes les livre à la justice, s'il en est requis.

M. de Lamarzelle s'étonne que le directeur des télégraphes n'ait pas encore fait cette perquisition.

M. RIBOT. — Le 3 janvier, le directeur des télégraphes a répondu que les télégrammes envoyés en France étaient conservés pendant 6 mois et ceux ajant à l'étranger pendant 1 an. Quant à ceux qui arriveraient la minute n'est pas conservée en vertu de la loi de 1850. Certains télégrammes sont communiqués au ministre de l'intérieur. On a conservé ces télégrammes pendant un certain temps, puis ils ont été détruits. Au ministère de l'intérieur, on m'a dit qu'on avait conservé tous les télégrammes ayant passé depuis 1870 sous les yeux du ministre. Je n'ai aucune objection à faire à ce que le ministre des postes recherche ces télégrammes sur réquisition régulière. Je n'ai vu aucun télégramme; j'ai donné l'ordre au directeur général de faire son devoir.

M. DE LAMARZELLE. — Je me demande comment ces télégrammes n'ont pas encore été retrouvés depuis plusieurs mois que l'instruction est ouverte. Ce débat prouve que la question n'était pas inutile.

L'incident est clos (Longues rumeurs.)

La Chambre se vide aux trois quart.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

On reprend la discussion de la loi sur les caisses d'épargne.

L'article 10, qui fixe les éléments des fonds de réserve est adopté.

L'art. 11 stipule que les caisses libres pourront placer à leur convenance les dépôts de l'année courante pour une donnée équivalente à quatre fois leur fortune personnelle.

M. Piou combat cette rédaction comme dangereuse.

L'art. 11 est repoussé par 345 voix contre 149.

Les articles 12 à 17, relatifs aux caisses libres tombent.

Les articles 18, autorisant les caisses d'épargne à réaliser des avances auprès des banques; 19, fixant la composition de la Commission supérieure; 20, déterminant la compétence de cette commission; 21, interdisant le nom de caisses d'épargne aux établissements non autorisés dans ce but, sont adoptés.

Les articles 22 et 23 sont adoptés.

Sur l'article 24, qui autorise la femme mariée à retirer les fonds sans l'autorisation de son mari, M. Leroy demande que le retrait soit possible malgré l'opposition du mari. Cette disposition est acceptée.

Les articles 24 à 31 sont adoptés ainsi que l'ensemble de la loi.

La séance est levée à 6 heures 25 et renvoyée à lundi.

NOUVELLES DU JOUR

Le Pape et M. Gladstone

Londres, 11 mars. — D'après une dépêche de Rome au *Daily Chronicle*, le Pape a chargé le cardinal Vaughan de présenter expressément ses compliments à M. Gladstone.

Les caisses d'épargne

D'après l'*Officiel*, du 1er au 10 mars, les versements aux caisses d'épargne ont atteint 4 millions 177,069 fr. 12 et les retraits 31 millions 983,173 fr. 69, soit pour ceux-ci un excédent de 27 millions 806,104 fr. 27.

Excédent de retraits du 1er janvier au 10 mars 1893: 131 millions 395,471 fr. 76.

Au Conseil des ministres

Paris, 11 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Il a été décidé que la question Lamarzelle serait acceptée et que M. Ribot répondrait.

De même pour l'interpellation Turrel le gouvernement acceptera de répondre dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Quant au projet de renouvellement partiel de la Chambre, il s'est prononcé en principe pour la proposition de loi actuellement soumise à une commission de la Chambre.

Un revenant

Un journal allemand, dans un article étudié, annonce comme certain le remplacement de M. Carnot à l'Elysée par M. Jules Favre!

Et le journal fait suivre la nouvelle de cette judicieuse réflexion :

« M. Jules Favre, âgé *actuellement de quatre-vingt-quatre ans*, n'a pas joué, dans ces derniers temps, un rôle important dans la vie politique française!!! »

Le journal a oublié d'ajouter que depuis longtemps, M. Jules Favre ne pouvait plus figurer que dans une *danse des morts*.

Un vif incident au Reichstag

Un vif incident s'est produit au Reichstag, au sujet des mauvais traitements dont sont victimes les soldats allemands.

Bebel, le député socialiste, a traité de bourreaux militaires les auteurs de ces mauvais traitements. Le ministre de la guerre a protesté violemment; Bebel a rappelé que les faits qu'il relève étaient avoués et que le prince Georges de Saxe et le ministre de la guerre de Bavière les avaient flétris. Une longue agitation a suivi cette ardente discussion.

RÉFLEXION DE MI-CARÊME

Nous avons, malgré nous, le goût des royautés;
Hier, Paris acclamait de fraîches majestés,
Battait des mains autour des reines lavandières,
De même qu'il s'attache aux brises printanières
Des Princes du Congo, par Vaissier inventés.
69555d *L. Démos, au créateur du roi des savons.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE ROUBAIX. — M. E. Moreau, député de Roubaix propose à la Chambre l'amendement suivant au projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales annexé à la loi du 13 février 1889 :

« Modifier ainsi qu'il suit les 6e et 7e circonscriptions de l'arrondissement de Lille :

» 6e Roubaix-Ouest 41.383, Lannoy 34.662, total 76 045.

» 7e Rouaix-Nord 58.826, Roubaix-Est 51.321, total 110.147.

La découverte de l'Amérique et ses conséquences. — C'est du centenaire de Christophe Colomb, de la découverte de l'Amérique et de ses conséquences, que le sympathique vice-président de la *Société de Géographie commerciale de Paris*, M. Castonnet des Fosses, a entretenu, samedi soir, la nombreuse assistance réunie dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des arts industriels.

En terme des plus heureux, le dévoué président de la Société de géographie de Roubaix, M. Henry Bossut, avait présenté à l'auditoire M. Castonnet des Fossés — bien connu, d'ailleurs, à Roubaix, par les précédentes conférences qu'il nous a données.

Le conférencier qualifie ainsi la découverte de l'Amérique : l'événement le plus important de l'humanité, au point de vue économique, politique et social. Ce fut une véritable révolution.

Deux grandes idées, dit-il, ont plané sur le moyen-âge; la délivrance du Saint-Sépulcre, qui fit naître les Croisades; la découverte de la route des Indes qui amena celle de l'Amérique.

On avait pu croire que Christophe Colomb était français, qu'il était né en Corse. Mais des documents irréfutables attestent qu'il est né à Savone, d'un père tisserand. M. Castonnet retrace sa vie, toute d'énergie, de ténacité et d'intelligence, jusqu'au moment où la reine Isabelle d'Espagne lui confie une flottille de trois navires — dont un seul ponté — pour marcher à la poursuite de son rêve qu'on qualifiait d'irréalisable.

Les caravelles s'en vont, avec un équipage qu'on croit d'avance voué à la mort, sous l'égide de cette parole : « Au nom du Christ! » Et voici les péripéties du long et terrible voyage dont nous avons tous lu le récit dans notre jeunesse, les premières étapes, les défiances des matelots, les folles espérances et les découragements angoissés, la révolte enfin contre le grand navigateur qu'on insultait du nom de traître. Et la catastrophe suprême va se produire, quand une branche d'arbre, encore garnie de ses fleurs et qui flottait à la surface de l'eau, atteste le voisinage de la terre. La première île est découverte : on l'appelle San Salvador.

On sait comment Christophe Colomb fut récompensé de son voyage. A son troisième voyage, on le ramena en Espagne, chargé de chaînes — comme un malfaiteur, et il mourut dénué de ressources, dans une véritable misère.

Christophe Colomb ne se doutait d'ailleurs pas qu'il avait découvert un nouveau continent : il s'imaginait seulement avoir trouvé l'extrémité de l'Asie.

Le conférencier établit ensuite que la découverte de l'Amérique a amené une grande révolution économique, par la diffusion de la circulation monétaire et les produits nouveaux qu'on y trouva : sucre, épices, cacao, vanille, pomme de terre, etc.

A l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, deux états puissants y existaient : le Mexique dans l'Amérique du nord ; l'empire des Incas, ou Pérou, dans l'Amérique du sud. Les conquérants espagnols firent disparaître ces états, Dieu sait au prix de quelles cruautés — puis la colonisation se fit, lentement, par les divers peuples européens, italiens, français, hollandais, portugais, etc.

Il y a cent ans encore, l'Amérique ne faisait que naître à la vie : elle comptait à peine 20 millions d'habitants, alors qu'elle en compte aujourd'hui 120 millions. C'est que ses richesses n'étaient pas exploitées; partant, le flot de l'émigration européenne — aujourd'hui colossale — ne s'était pas encore porté de ce côté. C'est donc en ce siècle surtout qu'on s'est rendu compte de toute l'importance de la découverte du Nouveau-Monde.

En récapitulant, dit l'orateur, tout ce qui a été fait en Amérique depuis quatre siècles, on voit ce dont est capable l'activité humaine. Il y a un enseignement à tirer de ces faits, c'est la nécessité du travail et la force qu'il donne. L'avenir n'appartient pas aux nations qui, comme l'Espagne, s'endorment sur leurs conquêtes, mais aux nations travailleuses, aux nations qui savent résister aux invasions industrielles et commerciales de l'étranger comme elles ont su résister aux invasions militaires.

Et l'orateur est bien plus à son aise pour parler de la grande loi du travail, qui est l'immuable loi de l'Humanité, dans une ville qui, comme Roubaix, a le culte et l'honneur du travail. A l'époque de la découverte de l'Amérique, Roubaix n'était peut-être qu'un pauvre petit village de la Flandre : il y a cent ans, Roubaix comptait à peine 7 à 8000 habitants. Par l'intensité de son travail, l'énergie et l'intelligence de ses enfants, Roubaix tient aujourd'hui une place enviée dans le monde industriel; sa population dépasse 120,000 âmes — et si ses traditions, qui font sa force, se maintiennent, Dieu seul sait ce que Roubaix sera devenu dans trois quarts de siècle?

Ces dernières paroles ont valu au conférencier une chaleureuse ovation.

De nombreuses et fort jolies projections ont agrémenté, comme de coutume, cette séance.

La commission cantonale d'hygiène et de salubrité se réunira à la Mairie, mardi, 14 mars, à cinq heures du soir.

Voici l'ordre du jour : Moyens à employer pour fonder une société pour la protection de l'enfance à Roubaix.

La boulangerie de l'Hôtel-Dieu. — La boulangerie, pour le service des hospices et hôpitaux, qu'on est en train de construire dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu, commencera à fonctionner le 1er avril prochain.

Avis militaire. — Il est rappelé aux hommes appartenant aux classes de mobilisation 1879 et 1880, non munis du livret militaire, que cette pièce est à leur disposition à la gendarmerie, rue des Arts et qu'ils sont priés de la retirer dans le plus bref délai possible; ils remettront en échange le récépissé qui leur a été délivré.

Les chansons de la Mi-Carême. — A ajouter, à la liste déjà donnée hier, un *Départ de bachus*, un *Mariage manticki* et le *Drapeau social*, la chanson qui sera chantée par les groupes se formant chez M. Henri Carrette, maire de Roubaix.

Vente de deux bateaux aisis par la douane. — On se rappelle qu'il y a quelque temps deux bateaux, dont l'un contenait une grande quantité de tabac belge, ont été saisis, par la douane, près du Sartel.

La vente aux enchères des deux bateaux a eu lieu, samedi, près du pont du Sacré Cœur. L'un *Les Trois Frères*, a été adjugé pour 1,050 francs à M. Vast, constructeur de bateaux de Douai; l'autre le *Sancta Maria*, a été vendu 4.250 fr. à un hâtelier.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 6 mars 1893, la société particulière philanthropique « La Fraternité », dont le siège est à l'estaminet Louis Foelix, 10, place de la Liberté, est autorisée à se constituer légalement.

Un commencement d'incendie rue de la Concorde. — Samedi soir, vers huit heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Médard Carré, afficheur de la ville, rue de la Concorde, n° 5.

Vers huit heures 20 minutes, Mlle Clara Carré, qui habite avec son frère, se trouvait seule chez elle. Mlle Carré, avant de se rendre à sa chambre à coucher, alla fermer la fenêtre de la chambre de son frère. Elle tenait en main une lampe à pétrole qu'elle déposa sur un meuble, à proximité des rideaux du lit, Mlle Carré revint ensuite à sa chambre.

A peine était-elle couchée, qu'elle entendit des crépitements dans la pièce voisine. Mlle Carré se leva aussitôt. En voulant pénétrer dans la chambre de son frère, elle fut suffoquée par la fumée. La jeune fille descendit précipitamraent et appela au secours,

M. Joseph Vandebeulque, chauffeur à l'établissement de M. Prouvost-Screpel, accourut, suivi d'une voisine Mme Beyart, fripière, et de plusieurs autres personnes.

Des secours furent immédiatement organisés : au bout d'un quart d'heure, tout danger avait disparu.

Tandis que l'on combattait le foyer de l'incendie un voisin avait fait fonctionner l'avertisseur de la maison Emile Roussel, rue de l'Epeule. Quelques instants après, le tocsin jetait l'alarme en ville.

La pompe à vapeur et plusieurs pompes à bras arrivèrent rue de la Concorde. Aucune ne fonctionna à leur arrivée, le danger était conjuré.

Les dégâts sont peu importants : un lit brûlé et des vêtements détériorés par l'eau ; en somme, une perte de 300 francs, couverte par une assurance. Il paraît certain que la lampe à pétrole a communiqué le feu aux rideaux.

Nous avons remarqué la présence de M. le capitaine-commandant Hubert, de M. Daudé, commissaire, et d'une escouade de gendarmerie.

Le service d'ordre était fait par M. Dervaux, sous-inspecteur,

A neuf heures et demie, les pompiers rentraient à leur hôtel.

Les accidents du travail. — Dans la matinée de samedi, vers onze heures et demie, un fumiste de la rue de Lille, M. Henri Pelloni, qui travaillait à l'installation d'une foyer dans la nouvelle construction de M. Tiernynck, même rue, se coupa grièvement au poignet gauche.

Il alla se faire panser chez M. Lekeu, pharmacien du voisinage, qui constata qu'aucun organe n'avait été atteint.

Un accident de voiture. Boulevard d'Halluin. — Samedi matin, un tombereau chargé de charbon, conduit par le domestique de M. Butteau, camionneur, rue du Collège, passait au Boulevard d'Halluin — soudain un essieu du véhicule se rompit. Le conducteur put se garer à temps. Quant au cheval, il fut renversé par la secousse imprimée à l'attelage, mais ne se fit aucun mal.

Un accident, rue de la Fosse aux Chênes. — Samedi matin, un domestique d'un établissement industriel de la rue de la Fosse-aux-Chênes, Joseph B..., était occupé à nettoyer les carreaux d'une fenêtre de l'atelier lorsque l'échelle sur laquelle il était monté glissa le long de la muraille et le projeta sur le pavé.

Le malheureux en fut quitte pour une luxation au bras gauche et quelques contusions sans gravité. Après avoir reçu les soins d'un médecin il a pu regagner seul son domicile, rue Bernard.

Un petit garçon du nom d'Ivo, âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents, rue de Blanchemaille, s'était assis sur l'arrière-train d'un camion, lorsque le conducteur ayant aperçu l'enfant, lui cingla la figure d'un coup de fouet.

Le jeune Ivo a reçu, de ce fait, une blessure d'une largeur de cinq centimètres près de l'œil droit. La police a dressé un rapport.

PREMIÈRE COMMUNION

UNIFORMES ET VÊTEMENTS CÉRÉMONIE

A LA GRANDE MAISON — PARIS

Succursale de LILLE, *15, rue Faidherbe* 34078

Flers. — *Un carrousel.* La société hippique, établie chez M. Meplon-Boussemart, au Pont du-Breucq, donnera ses carrourels annuels, l'un le dimanche 2 juillet et l'autre le lundi 3 du même mois.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le nouveau commissaire de police. — M. Robert, commissaire de police à la Madeleine-lez-Lille, nommé aux mêmes fonctions à Wattrelos, a pris samedi matin possession de son nouveau poste.

Un accident de travail. — Un ouvrier tisserand, Antoine De Keyser, demeurant chez son beau-père, au hameau du Hutin, était monté sur son métier, samedi matin, pour ajuster une traverse lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute le malheureux s'est déboîté le genou.

Le médecin qui le soigne a déclaré qu'il en résultera pour lui une incapacité de travail de six semaines au moins.

Le blessé a été reconduit dans sa famille à Herseaux

Une société de courses en formation. — Nous apprenons qu'une société de courses est en formation à Wattrelos. Elle sera organisée sur le même pied que celles des communes environnantes : Helchin, Mouscron, etc., et ne pourra compter plus de 40 membres : ceux-ci devront appartenir à la population de Wattrelos.

La commission sera composée comme suit :

Président d'honneur, M. Pollet, maire; président, M. Clovis Salembier; vice-président, M. Pierre Dhalluin; secrétaire, M. Gustave Leuridan; trésorier, M. Louis Salembier; membres de la commission, MM. Simon Hien; Alphonse Dujardin, Gustave Jonville, Victor Degeyter, Henri Hespel et Omer Lelong.

Toute personne n'habitant pas la commune pourra faire partie de la société soit à titre de membre honoraire soit à titre de membre d'honneur.

TOURCOING

L'interpellation au Conseil municipal à propos de la rue Notre-Dame. — Nos lecteurs ont connu, par le compte-rendu que nous avons donné hier de la séance du conseil municipal de vendredi, le sort qui a été réservé à l'interpellation de M. Didry au sujet de l'élargissement de la rue Notre-Dame. Il n'y a donc plus rien à faire : la grande artère de Roubaix à Tourcoing conservera sa courbe si disgracieuse : ainsi l'ont décidé nos édiles. Rien ne sert de récriminer, mais il est bon d'établir, pour l'avenir, à chacun sa responsabilité.

A la demande d'explications de M. Didry, à sa proposition de rectification de l'alignement de la rue Notre-Dame, a-t-on opposé des arguments réellement sérieux ?

Le chef de l'administration municipale s'est surtout retranché derrière le fait accompli et la tardivité de la demande. M. le Maire ne semble pas vouloir prendre au sérieux les observations de « gens qui ne connaissent rien à l'affrire, » de ce « public qui n'est que le public. »

Mais ces « gens » et ce « public » ce sont des contribuables qui supportent les charges causées par les embellissements de la cité et qui ont quelque droit à présenter leurs observations.

Ces observations se produisent trop tard, nous dit M. Hassebroucq, trois enquêtes ont eu lieu : c'est alors qu'il fallait réclamer.

M. le Maire sait pertinemment que dans les enquêtes d'utilité publique, seuls les propriétaires atteints par l'expropriation déposent dans un intérêt absolument personnel.

Peut-on sérieusement soutenir, dans le cas qui nous occupe, que le public était à même de se rendre compte de l'effet que produirait la prolongation de la rue Notre-Dame vers la rue Neuve de Roubaix, alors surtout que ce public n'était même pas admis à examiner les plans confinés dans la salle des délibérations du Conseil municipal à la disposition exclusive des membres de l'assemblée communale ?

Pour tous ceux qui n'étaient pas initiés aux détails techniques du tracé, il ne faisait aucun doute que le clocher de St-Christophe ne dût être complètement démoli.

En effet, dans la séance du 15 décembre 1887; des membres de la Commission des Hospices, M. Dron, rapporteur, s'exprimait ainsi :

« D'après eux, la rue projetée a pour point de départ une idée enfantine : vous du centre de la route départementale le clocher de l'église St-Christophe. Malgré cette épithète peu gracieuse, nous ne chercherons pas à nous en défendre puisque du même coup, *nous procurerons à nos concitoyens le plaisir de jouir au loin de la vue de leur clocher....* »

Nous avons cru alors M. le rapporteur sur parole; malheureusement cette perspective agréable qu'on nous permettait est loin d'être obtenue et notre clocher n'est ni plus ni moins masqué qu'autrefois.

Tout cela a été prévu, affirme M. le Maire, il n'y a eu ni erreur ni déception. On a voulu éviter l'entonnoir et, de plus, l'expropriation eût coûté le double.

Nous avons dit déjà ce que nous pensions du prétendu inconvénient d'un débouché en éventail sur un centre d'active circulation; quant à la majoration considérable de la dépense, c'est une allégation qui, jusqu'ici n'a pas été appuyée par des chiffres.

Une troisième objection a été formulée : l'agrandissement éventuel des Halles. Mais, à notre humble avis, nos Halles centrales sont plus que suffisantes, et si le besoin se faisait sentir de créer de nouveaux marchés il serait bien préférable de les installer en d'autres points de notre vaste territoire.

Somme toute, nous doutons fort que tous les arguments invoqués dans la séance de vendredi aient convaincu le public pour qui la prolongation de la rue Neuve de Roubaix par la rue Notre-Dame sera toujours, ainsi qu'on l'appelle déjà, la *rue manquée*.

Réunion du Conseil muuicipal. — Suivant la décision prise à l'issue de la séance de vendredi, le Conseil municipal s'assemblera de nouveau en séance extraordinaire le mercredi 15 courant, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après :

Réception de travaux et fournitures. — Crédits s'il y a lieu. — Crédits supplementaires. Renouvellement de crédits. — Cessions de terrains à la voie publique. Actes à passer. — Demande d'échange d'une portion de terrain, rue de Paris — Marchés divers pour exécutions des installations autorisées à l'Hôtel-Dieu et à la caserne des Sapeurs Pompiers. — Boursiers de la ville. Communication. — Dons à la bibliothèque communale. — Rue allant de l'extrémité de la rue Notre-Dame à la place Sébastopol. Travaux supplémentaires de terrassements. Projet. Crédit. — Ecole Sévigné. Achat d'un piano. — Hôtel-Dieu. Demande de construction d'un 3e dépôt de charbon et de remplacement des sièges des cabinets des fiévreux par des appareils inodores hygiéniques.

Rapports de Commissions (Lecture et discussion s'il y a lieu.) — Grands travaux et voirie : Cession de terrain exproprié en vertu du décret du 26 mars 1852. Modification d'alignement à l'angle de la Grande-Place et de la rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée.

L'affaire des Magasins-Généraux. — M. Dassonville, juge d'instruction, avait annoncé son arrivée à Tourcoing pour samedi matin, à 8 heures 1/2, mais il a été empêché au dernier moment. Le greffier seul est venu, et est allé, en compagnie de M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement, prendre quelques renseignements complémentaires aux Magasins-Généraux.

Incendie d'un magasin à fourrages. — M. Louis Strat, qui avait autrefois ses magasins rue du Haze, où il a été victime de deux incendies, demeure maintenant rue de la Latte, n° 127; et il continue son commerce de grains et fourrages. La maison qu'il occupe est la propriété de Mme veuve Renard, rentière à Lys-lez-Lannoy. La cour, qu'on a couverte en planches et zinc, a été ainsi tranformée en un vaste magasin. Sur trois côtés, il existe des magasins à simple rez-de-chaussée, pour les grains. Le quatrième côté est formé par la maison d'habitation.

Samedi, à 5 h. 1/4 du matin, M. Strat se rendait à l'écurie par un étroit passage ménagé entre la muraille d'un côté, et un haut tas de paille de l'autre. D'une main, tenant une lampe à pétrole munie d'un verre, et de l'autre un crible ou tamis qui s'accrocha à une botte. En voulant le dégager, M. Strat laissa tomber la lampe près de la paille; le pétrole s'enflamma et communiqua aussitôt le feu au fourrage.

M. Strat effrayé courut en toute hâte chez sa voisine, Mme Vandierdonale, débitante de tabac, en lui criant d'apporter des seaux d'eau; mais il n'était plus temps : le feu s'étendait à une grande partie du magasin.

De nombreux ouvriers passaient pour se rendre à leur travail ; mais pressés par l'heure d'ouverture des usines, ils ne pouvaient s'arrêter pour porter secours.

Un ouvrier, qui se rendait à Roubaix, informa les pompiers casernés de la place Charles Roussel, de ce qui se passait rue de la Latte. On f